POPTENE

Fiche d'identité

Nom commercial : **POPTENE**

Composition : **SULFATE D'AMMONIUM 171,7 g/L ESTERS METHYLIQUES D'ACIDES GRAS 590,9 g/L**

N° AMM : **2250778**

Type d'action : **DIVERS**

Formulation : **(OD) SUSPENSION CONCENTREE HUILEUSE**

Conditionnement : **5L**

POPTENE®, la clé d'entrée de l'efficacité herbicide. POPTENE® est un adjuvant nouvelle génération qui associe huile végétale et sulfate d'ammonium dans une formulation OneDrop, unique et innovante. POPTENE sécurise et optimise l'action des herbicides en favorisant l'étalement des gouttelettes et en facilitant et accélérant la pénétration des substances actives. Il agit également sur la qualité de votre bouillie (pH, dureté de l'eau, antimousse) et sur la qualité d'application au champ en limitant la dérive. Conçu et fabriqué en France, c'est la solution tout-en-un pour sécuriser vos programmes herbicides.



Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Toutes cultures	Bouil. Herbicide	Pour bouillie herbicide	1 L/HA	4		NC

Usage :
Pour les stades d'application, le DAR, les zones non traitées aquatiques, zones non traitées arthropodes non cibles, zones non traitées plantes no cibles selon les produits phytopharmaceutiques associés
Dose :

Description

Mélanges

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

POPTENE

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial :	**POPTENE**
	NC
Mention d'avertissement :	
Mention de danger :	**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.** **H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**
Conseils de prudence :	**P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.** **P501 Éliminer le contenu/récipient dans des sacs étanches conformément à la réglementation locale ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.** **SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]** **SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5m par rapport à aux points d'eau sauf si le produit phytopharmaceutique associé requiert une zone non traitée plus large**
DRE	**Non Concerné**
Détenteur homologation :	**SPECIALTY OPERATIONS FRANCE**
Marque déposée :	**SYENSQO**
Réglementation transport ADR :	**VOIR FDS**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.